

DECLARATION CONJOINTE ROYAUME-UNI – FRANCE

Renforcer la coopération contre l'immigration irrégulière

Paris, le 14 novembre 2022

La ministre de l'intérieur du Royaume-Uni, M^{me} Suella Braverman et le ministre de l'intérieur et des outre-mer de la France, M. Gérald Darmanin, ont confirmé aujourd'hui la mise en place d'une série de mesures dans le cadre de leur coopération continue pour lutter contre toutes les formes d'immigration irrégulière, notamment les traversées par embarcations de fortune, conformément au droit international.

En 2021, le Royaume-Uni et la France ont collaboré pour lutter contre l'immigration irrégulière en empêchant plus de 23 000 traversées d'embarcations de fortune et plus de 30 000 cette année. Par ailleurs, nous avons démantelé 55 filières de criminalité organisée et procédé à plus de 500 arrestations grâce au travail de la cellule de renseignement conjointe franco-britannique, au sein de laquelle des fonctionnaires britanniques et français rassemblent et analysent des renseignements opérationnels afin d'empêcher les traversées et de démanteler les filières qui les organisent.

Cependant, le nombre de tentatives de traversée continue d'augmenter. En conséquence, le Royaume-Uni et la France intensifieront leur coopération en vue de rendre la route des embarcations de fortune non viable, de sauver des vies, de démanteler les groupes criminels et de prévenir et dissuader la migration irrégulière dans les pays de transit, ainsi que plus en amont.

Une stratégie commune

Le Royaume-Uni et la France mettront en œuvre de nouveaux objectifs stratégiques et un plan opérationnel conjoints pour faire progresser la coopération. Les objectifs stratégiques conjoints sont déclinés en trois axes :

- endiguer l'expansion des passages illégaux et rendre la route des embarcations de fortune non-viable en déployant des ressources technologiques et humaines consacrées tout particulièrement à la surveillance, à la détection et à l'interception des tentatives de franchissement illégal de la frontière (« frontière intelligente ») ;

- le démantèlement de la criminalité organisée et des réseaux de facilitation par un véritable travail commun, y compris, mais sans s'y limiter, par la collecte et l'utilisation de renseignements provenant de migrants interceptés (« frontière résiliente ») ;
- prévenir et dissuader les tentatives de traversée illégale par un travail conjoint au niveau politique, opérationnel et en matière de communication, le plus en amont possible, en lien avec les pays d'origine et de transit des migrants (« frontière dissuasive »).

Une nouvelle approche intégrée

Le Royaume-Uni et la France mèneront des actions significatives et innovantes qui aboutiront à une approche plus intégrée et plus efficace, notamment :

- par l'expansion de la cellule commune de renseignement, qui connaît un grand succès, afin d'approfondir encore les échanges de renseignement et de permettre des enquêtes supplémentaires pour démanteler les groupes criminels ;
- par le déploiement d'un plus grand nombre de forces de sécurité intérieure françaises pour patrouiller sur les plages françaises, avec un accord pour augmenter ces déploiements de 40 % au cours des 5 prochains mois ;
- par le déploiement, pour la première fois, d'équipes d'observateurs embarqués dans nos deux pays afin, sans porter atteinte à la souveraineté de chacun, de renforcer la compréhension commune de l'état du phénomène par des observations de terrain, d'améliorer le déroulement des débriefings des migrants et d'accroître les échanges d'informations sur le phénomène ;
- par une approche commune pour travailler avec les pays de notre proche voisinage, afin de maximiser nos efforts pour perturber les opérations des trafiquants avant qu'ils n'atteignent la France ; une réunion à niveau ministériel en format « Calais » se tiendra dans les prochaines semaines ;
- par la mise en place d'un groupe de travail chargé de tarir l'augmentation récente du nombre de ressortissants albanais et de groupes criminels organisés exploitant les voies d'immigration irrégulière vers l'Europe occidentale et le Royaume-Uni ;
- par une coopération opérationnelle plus poussée avec le centre du commandement français qui coordonne et échange des informations entre les deux pays dans la lutte contre les migrations irrégulières transmanche, soutenue par des équipes d'analyses conjointes franco-britanniques avec un échange d'officiers de liaison ;
- par un accroissement des efforts conjoints, avec l'aide de réseaux de renseignements, pour cibler les mouvements de marchandises qui facilitent les

traversées, s'attaquant ainsi à un autre élément crucial du modèle économique des passeurs ;

- par l'investissement dans des technologies de surveillance de pointe pour permettre une détection plus rapide des tentatives de franchissement afin de garantir une alerte immédiate et l'interruption de ces tentatives ;
- par le financement de chiens de détection dans les ports pour identifier les personnes cherchant à traverser de manière illégale ;
- par des investissements dans les infrastructures de sécurité portuaire, comme l'installation de caméras de surveillance aux principaux points de passage frontaliers le long du littoral de la Manche ;
- par l'investissement dans des centres d'accueil dans le sud de la France, afin de dissuader les migrants entrant en France par la route migratoire méditerranéenne de se rendre sur le littoral de la Manche et de tenter des traversées dangereuses et, par-là, de leur proposer des alternatives sûres ;
- par des investissements dans des centres de retour afin de favoriser l'éloignement volontaire dans les pays d'origine lorsque les conditions sont réunies.

Ces activités débiteront immédiatement. Le Royaume-Uni s'est engagé à investir jusqu'à 72,2 millions d'euros en 2022-2023 pour soutenir la réalisation de ces travaux. Les objectifs décrits font partie d'une stratégie pluriannuelle qui nécessitera un engagement continu et permanent des deux parties pour les concrétiser.

Prochaines étapes

Les ministres suivront de près l'impact de ces mesures et leur mise en œuvre par le biais d'un comité mixte de suivi franco-britannique.

Les ministres reconnaissent l'importance de la coopération avec les pays voisins et les partenaires européens et poursuivront les discussions avec ces derniers afin de garantir une approche multilatérale lors d'une réunion à venir avec les pays de leur proche voisinage.

Les ministres reconnaissent que les efforts ne peuvent s'arrêter là et s'engagent à maintenir un dialogue régulier sur les autres mesures innovantes pouvant être prises pour lutter contre l'immigration irrégulière à tous les niveaux. Cette déclaration sera le fondement d'un partenariat plus ambitieux et plus complet entre nos deux pays, dans la perspective du sommet franco-britannique de l'année prochaine.

Contacts presse : Cabinet du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer

Mél : sec1.pressecab@interieur.gouv.fr